-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Septembre 2022**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[1. Points principaux 2](#_Toc103154934)

[2. Investigations 2](#_Toc103154935)

[3. Opérations 2](#_Toc103154936)

[4. Département juridique 3](#_Toc103154937)

[5. Missions 4](#_Toc103154938)

[6. Cahiers des Charges Contractuels 6](#_Toc103154939)

[7. Communication 6](#_Toc103154940)

[8. Relations extérieures 6](#_Toc103154941)

[9. Conclusion 7](#_Toc103154942)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de septembre 2022, les activités se sont concentrées sur l’appui aux communautés villageoises, sur la mise en œuvre des CCC et la gestion des forêts communautaires.

**Du 05 au 15 septembre :** Mission sociale de suivi des cas en justice en cours et de suivi du processus de signature et de mise en œuvre des CCC et de collecte de données sur les forêts communautaires dans la province de la province de l’Ogooué Ivindo.

**Du 12 au 22 septembre :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur le partage des bénéfices dans le Woleu-Ntem.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *2* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *4* |

Deux investigations ont eu lieu ce mois, dans les provinces du Woleu-Ntem et de l’Estuaire.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Aucune opération n’a eu lieu ce mois.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 2 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 0 |

L’équipe de Conservation Justice a suivi trois affaires ce mois.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu, en dehors de la visite des gardés à vue à Makokou.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois.

# 5. Missions

Au mois de Septembre, deux missions sociales ont été organisées.

1. **Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo du 05 au 15 Septembre 2022**

Une mission de sensibilisation et de suivi des procédures judiciaires en cours a été menée dans des villages Abénélang, Mbadi, Ebyeng, Minkouala, Mbess et Mbéla.

**Département de la Lopé**

Deux (2) localités ont été visitées au cours de cette mission **Abénélang et Mbadi.** Dans ce département, il était question d’apporter un soutien technique aux communautés villageoises sur le suivi de la mise en œuvre des CCC et de la procédure judiciaire de l’affaire Koné.

Au village **Abénélang**, l’équipe a rencontré les membres de la communauté qui ont exprimés leur mécontentement sur la lenteur pour la mise en œuvre du CCC. Aussi, Pour le cas d’Abénélang pour détournement de fond par Koné, l’entrepreneur dit avoir déjà acheté le matériel pour la finalisation des travaux d’hydraulique villageoise. Ce matériel est stocké à Booué pour éviter les cas de vol au village.

Au village **Mbadi**, la communauté villageoise a demandé à l’équipe CJ de les accompagner par des formations pour une meilleure gestion de la FC.

**Département de l’Ivindo**

Dans ce département, quatre (4) villages ont été visités par l’équipe CJ : **Mbéla**, **Mbess**, **Minkouala** et **Ebyeng**. Il était également question pour l’équipe de faire une mise au point des procédures de CJ et des communautés qui n’aboutissent pas au tribunal de Makokou, de réaliser des interviews et des prises d’images lors des rencontres avec les communautés et d’appuyer les communautés villageoises sur la mise en œuvre des projets d’intérêt général. Ainsi donc, en ce qui concerne le canton Ntang-Louli sur les cas de la société SNL Group Management (Minkouala, Ebessi, Ntsibelong et Simitang) et le cas MBA NDONG Imbert (Mbess), les décisions ne sont pas encore rédigées par le juge désigné. Les parties civiles ne peuvent donc pas encore les récupérer.

Pour le cas du village **Mbéla**, il convient de signaler que la plainte avec constitution de partie civile (PCPC) déposée par NDOMBIBADA Edouard auprès du Doyen des Juges d’instruction pour faux et usage de faux et abus de confiance et détournement contre certains membres du bureau exécutif de l’association gestionnaire de la FC, a donné lieu à une véritable bataille judiciaire entre le Procureur sortant de Makokou et le juge. La PCPC a été transmise au Procureur pour réquisitions. Le Procureur a demandé au juge d’instruction de ne pas instruire ce dossier (réquisition de non-informer) et le juge d’instruction qui a rendu une ordonnance motivée contraire. Le Procureur a fait appel de cette ordonnance. La Chambre d’accusation de la Cour d’appel de Franceville est saisie du dossier et devra donc trancher.

**Au total, 6 localités ont été visitées dans la province de l’Ogooué-Ivindo dans le cadre de la mission sociale RALFF du mois de septembre 2022 :**

5.2 **Mission dans la province du Woleu-Ntem du 12 au 22 Septembre 2022**

Au cours de ce mois de septembre, la mission avait pour objectif général de faire le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles dans les départements du Woleu, du Ntem et de l’Okano.

**Département du Woleu**

Dans ce département, huit (8) villages ont été visités par une équipe mixte composée d’un membre de Conservation Justice et trois éléments de Brainforest. Parmi ces villages, on peut citer **Metete**, **Bissok**, **Angone Effit**, **Ellelem 1**, **Ellelem 2**, **Ellelem 3**, **Nkolayop** et **Abelassi**.

A **Bissok**, la communauté villageoise a présenté un projet d’électrification à l’équipe. Au village **Angone Effit**, la communauté a informé à l’équipe qu’une société aurait abandonné du bois dans la zone depuis deux ans. Par la suite, un sous-traitant de la société Prosper Sarl au nom de GBI serait arrivé avec pour mission la récupération de ce bois. Sauf que ce bois n’a jamais été récupéré. La société serait plutôt entrain de couper du bois sans présentation des documents officiels et sans consultation des habitants du village. Les travailleurs de GBI sont même installés dans le village. C’est auprès de ladite société que nous avons pu obtenir le nom de la société.

Dans les villages **Ellelem1**, 2 et 3, les communautés sont confrontées à la situation selon laquelle les coûts de leurs projets sont égaux à la totalité du FDL. C’est à dire que les communautés n’ont pas tenu compte de la répartition « appuis ponctuels, frais de fonctionnement du CGSP et budget du projet ». Par conséquent, elles ont été invitées à revoir les coûts de leurs projets à la baisse. Ces communautés ont du mal à monter des projets d’intérêts communautaires.

**Département du Ntem**

Dix (10) localités ont été visitées par l’équipe CJ-Brainforest. Il s’agit de **Tho’o Eyiè, Tho’o Eba, Bikang Meleme, Neb, Bikougou, Mekome Nkoum, Akom Essatouk, Biyene Eba** et **Konoville**. Il s’agissait d’appuyer les communautés villageoises sur la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles signés avec TTIB. Dans ces villages, les communautés ont déjà déposés les projets au CGSP. Cependant, le financement et la mise en œuvre tardent.

**Département de l’Okano**

Quatre (4) villages ont été visités dans ce département : **Elarmilo**, **Zomoko**, **Mindzi** et **Ekouk.**

Dans ce département, l’équipe avait également pour objectif de faire le suivi de la mise en œuvre des CCC signés et de sensibiliser les communautés sur le bon fonctionnement des forêts communautaires.

C’est ainsi qu’à **Elarmilo**, le matériel de construction de 12 maisons a finalement été livré par Rougier. La société a également pris l’engagement de remplacer les deux porcs morts suite au retard de la livraison de leur alimentation dans le cadre de leur projet d’élevage. Aussi, une prime de motivation de 1 200 000 FCFA a été donnée à ceux qui entretiennent la porcherie comme souhaité par la communauté. Le préfet a également parlé de la reprise de l’exploitation de la forêt communautaire. Au village **Zomoko**, la communauté réclame le versement du FDL avec BSO.

Au village Ekouk, suite à de nombreux problèmes d’entente, et après des réunions de conciliation, la communauté devra présenter un mémorandum dans lequel devront figurer des accords de paix entre les camps opposés pour obtenir la levée de la suspension de la FC. La communauté nous a indiqué qu’elle a bien introduit ce mémorandum auprès de la DP mais il a été rejeté. Après analyse du document, nous avons constaté que c’est plutôt un compte rendu qui a été présenté. Pour les appuyer, nous avons pris l’initiative de rédiger ce mémorandum qui leur sera présenté pour validation avant expédition.

**Au total, 22 localités ont été visitées dans la province du Woleu-Ntem dans le cadre de la mission sociale RALFF du mois de septembre :**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 126 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 18 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  | 1 | 1 | *0* |
| NGOUNIE | 12 | 28 | 40 | *47* |
| NYANGA |  | 7 | 7 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 5 | 53 | 58 | *12* |
| WOLEU NTEM | 1 | 37 | 38 | *5* |
| **Total général** | **18** | **126** | **144** | ***66*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 27 |
| En attente du versement du FDL | 59 |
| Mise en œuvre projets en cours | 58 |
| **Total général** | **144** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 06 |
| Télévision | 01 |
| Internet | 03 |
| Presse écrite | 01 |
| Radio | 01 |

Six pièces médiatiques ont été produites ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow) de Conservation Justice.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 11 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 36 |
| Collaboration sur affaires | 5 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans la province de l’Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord ont rencontré entre autres les communautés locales dans 28 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Ogooué-Ivindo** : DP Makokou, préfet de Booué, Chef de cantonnement de Booué et Chef d’antenne PJ-Makokou, chef d’antenne DGR, Greffier en chef du tribunal de Makokou.

**Woleu-Ntem** : Directeur Provincial des Eaux et Forêts, Chef de cantonnement Ntem, chef de cantonnement Mitzic, Secrétaire Général de la Préfecture (Oyem) et le Préfet de Mitzic.

**Au total, au moins 11 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires et la visite de 28 villages ont été effectuées au cours du mois de Septembre 2022.**

# 9. Conclusion

Durant ce mois de Septembre, deux missions sociales ont eu lieu dans deux provinces : l’Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem. Vingt-deux villages ont été visités par les équipes nord au cours de ce mois de septembre.

Pour ce qui est de la mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo, il convient de noter que suite aux jugements rendus en ce qui concerne les procédures des frères Bidzang et le cas Mba Ndong Imbert pour détournement de fonds, les décisions ne sont pas encore rédigées par le juge désigné. Les parties civiles ne peuvent donc pas encore les récupérer. Pour le cas de Koné à Abénélang, la mise en œuvre tarde malgré les trois mois accordés par le procureur à Koné.

La mission organisée dans le Woleu-Ntem avait pour but de faire le suivi de la mise en œuvre des CCC. Dans le département du Ntem, la mise en œuvre des CCC retarde, car les financements ne sont pas disponibles. Dans le département de l’Okano, un mémorandum d’entente des communautés doit être rédigé et déposer à la préfecture pour le bon fonctionnement de la FC du village Ekouk.